



Réduction loyer car piscine fermée

Par **sabinel**, le **06/07/2011** à **14:15**

Bonjour,

Je suis en location dans un appartement non meublé et le syndic a pris la décision de ne pas ouvrir la piscine au 15 juin (comme prévu) suite à des actes de vandalisme. Début juillet, le système de badge prévu pour sécuriser la piscine (vigik) n'est toujours pas installé et la piscine reste fermée. J'ai envoyé une LRAR pour signaler cette baisse de prestation et demander la mise en service de la piscine sous huitaine.

Je voudrais savoir :

- 1 / Est t-il possible de demander une réduction de loyer pour baisse des prestations ?
- 2/ Si oui, quelle réduction demandée (loyer environ 750 euros CC et 690 HC)
- 3/ Comment obtenir en pratique une réduction de loyer (si possible) ? Quel organisme contacter

Nota : la piscine est mentionnée dans le bail

Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **14:29**

Toutes vos réclamations et demandes doivent être faites exclusivement au bailleur. Donc LRAR au bailleur, de mise en demeure d'ouvrir la piscine, de mettre en place les badges (lui rappeler que la jurisprudence sur ce point, le rend responsable en cas de sinistre lié à l'absence de badge) et la baisse de loyer

Par **sabinel**, le **06/07/2011** à **14:46**

Merci pour votre réponse rapide.

J'ai déjà envoyé une lettre en recommandé (LRAR) à mon bailleur. Je voudrais savoir à quelle réduction de loyer je peux prétendre ?

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **14:48**

ça, il n'y a que vous pour savoir ce que la piscine représente dans la totalité des prestations

Par **sabinel**, le **06/07/2011** à **14:49**

Allez, je dirai 10% à 20% en cette saison.

Merci encore